

2024:10:07 Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
(C.M. Art. de Petit-Saguenay tenue le 7^e jour du mois d'octobre 2024
424-425) à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle
sont présents :

(C.M.Art.147) Mesdames Lisa Houde, directrice générale
Léa Tremblay, conseillère
Clara Lavoie, conseillère (*arrivée à 18h57*)
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Alain Boudreault, conseiller
Absent : Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
- 3.1. Procès-verbal du 3 septembre 2024
4. Lecture et adoption des comptes de septembre 2024
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. Communauté chrétienne de Saint-François D'Assise : espace publicitaire
 - 5.2. Club de l'Âge d'or : soutien financier
 - 5.3. Communauté chrétienne de Saint-François D'Assise : loyer de la bibliothèque 2025
6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE
 - 6.1. Règlement emprunt # 23-391 : fermeture du prêt temporaire chez Desjardins
 - 6.2. Desjardins : acceptation du taux d'intérêt pour le règlement emprunt 23-391 au montant de 57 718\$
 - 6.3. Raymond Chabot Grant Thornton : acceptation de soumission pour un audit de Réno-Québec 2023
 - 6.4. Raymond Chabot Grant Thornton : Acceptation de soumission pour audit de la subvention reçue de l'EPRTNT
 - 6.5. MRC du Fjord-du-Saguenay : dépôt du rôle d'évaluation 2025-2026-2027
 - 6.6. Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail : adoption
 - 6.7. Directrice des travaux publics : modification de l'horaire de travail pour la durée du chantier de Saint-Étienne
 - 6.8. Poste d'employé de voirie et de loisirs : embauche
 - 6.9. États financiers comparatifs au 31 août : dépôt
 - 6.10. Rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2023 : dépôt
 - 6.11. FQM Assurances : avenant pour le cœur du village
 - 6.12. Règlement # 24-413 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal : avis de motion et dépôt du projet de règlement.
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. Yves Houde : autorisation de paiement pour les travaux effectués sur le chemin Saint-Louis
 - 7.2. Lauréat Gagné : autorisation de paiement pour les travaux effectués sur les chemins des Gaudreault, des Chutes et de la Montagne
 - 7.3. Chemin du Lac-Alphée : acceptation de soumission
 - 7.4. MRC du Fjord-du-Saguenay : Commande de bacs bleus et bruns
 - 7.5. Autorisation de condamner deux bornes-fontaines hors services
 - 7.6. Stelem : acceptation de soumission pour des pièces de bornes-fontaines
 - 7.7. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : Inscription au programme de qualification en eau potable pour l'adjoint aux travaux publics
 - 7.8. Éric Côté sable et gravier : paiement du décompte # 3 pour le chemin Saint-Étienne au montant de 1 474 786,48 \$
 - 7.9. Éric Côté sable et gravier : acceptation des prix pour les avis de changement C07, C08 et C09
 - 7.10. Martin Boucher entrepreneur en chauffage et climatisation : acceptation de soumission pour l'entretien du chauffage à l'aréna Roberto-Lavoie
8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Regroupement Loisirs et sport : programme bilan de santé

- 8.2. Programme d'infrastructure municipalité amie des aînés (PRIMADA) : acceptation de l'addenda #2 au protocole d'entente et nomination de Philôme La France comme signataire
- 8.3. YHC Environnement : renouvellement de la licence Sauvér-SIGTIC pour le véhicule électrique
- 8.4. MRC du Fjord-du-Saguenay : appui à la demande de financement au volet 3 du programme Appel à projets pour le rayonnement de la culture québécoise pour le projet Fenêtre sur le passé
- 8.5. MRC du Fjord-du-Saguenay : dépôt d'une demande pour la création d'une aire protégée sur le territoire de Petit-Saguenay
- 8.6. Zip Saguenay Charlevoix : appuie une demande d'aide financière dans le cadre du programme PIC du d'action Saint-Laurent (PASL 2011-2026)
- 8.7. MRC du Fjord-du-Saguenay : appui à la demande d'aide financière de l'OTJ dans le cadre du programme de soutien aux initiatives culturelles
- 8.8. MRC du Fjord-du-Saguenay : appui à la demande d'aide financière du comité de ski de fond dans le programme signature innovation volet I
- 8.9. MRC du Fjord-du-Saguenay : demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques MADA locale afin de finaliser le projet de l'aménagement des espaces communautaire au sous-sol de l'église.
- 8.10. Bruno Boulianne : Acceptation de soumission pour le projet d'aménagement des espaces communautaires au sous-sol de l'église.
- 8.11. Chiasson Thomas Arpenteurs-géomètres : projet de remplacement de cadastre du lot 6 261 471 par les lots 6 647 713 et 6 647 714.
9. AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1. Projet de rechercher Biodiversité : L'ADNe (BADAS) : appui
 - 9.2. MRC du Fjord-du-Saguenay : Appui à la demande d'aide financière de l'association de la Rivière Petit-Saguenay au fond signature innovation volet I
10. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
11. PÉRIODE QUESTION
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2024:10:252 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2024:10:253 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE
DU 3 SEPTEMBRE 2024**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

4. **2024:10:254 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE** le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **21 150.61 \$** pour l'année financière **2024**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire M. Philôme La France, et la conseillère Mme Clara Lavoie.
- QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.
- QUE** Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

5. CORRESPONDANCE

5.1 **2024:10:255 ACHAT PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL 2024 75\$**

CONSIDÉRANT que la Communauté chrétienne Saint-François D'Assise sollicite des commandites pour l'achat d'espaces publicitaires dans le feuillet paroissial qui sera distribué dans les paroisses de Sagard, Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean et Rivière-Éternité, au coût de 75 \$ par espace publicitaire;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal accepte d'acheter un espace publicitaire dans le Feuillet paroissial pour l'année 2024 au coût de 75 \$ payé à l'ordre de la Communauté chrétienne de Saint-François D'Assise.

5.2 **2024:10:256a AIDE FINANCIÈRE CLUB DE L'ÂGE D'OR LOCAL
CENTRE DES LOISIRS 850 \$**

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'or a une facture de l'OTJ pour l'utilisation du local du centre des Loisirs pour leurs activités du mois de septembre à avril;

CONSIDÉRANT que le club paie leur part pour un montant de 500 \$ et demande une aide financière à la municipalité de 850 \$ pour payer la balance de cette facture pour la saison 2024-2025;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité accorde une aide financière de 850 \$ au Club de l'Âge d'or (payé directement à l'OTJ) pour leur facture de location du local du centre des Loisirs saison 2024-2025.

5.3 2024:10:256b LOYER BIBLIOTHÈQUE 2025 3969 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé en 2019 un bail avec la Communauté chrétienne Saint-François D'Assise pour le local de bibliothèque municipale, dont le coût n'a pas augmenté depuis 2022;

CONSIDÉRANT que pour 2025 le coût du loyer sera augmenté de 5% soit une augmentation de 189 \$ portant le loyer annuel à 3 969 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Guy Houde**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'augmentation du loyer de la bibliothèque municipale avec la Communauté chrétienne Saint-François D'Assise, qui sera de 3969 \$ pour l'année 2025.

6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE

**6.1 2024:10:257 FERMETURE EMPRUNT TEMPORAIRE DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT 23-391 À LA CAISSE DESJARDINS**

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement d'emprunt numéro 23-391 pour effectuer le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout sous un tronçon de la route 170 sont terminés et tous les déboursés ont été effectués;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fermer l'emprunt temporaire à la caisse Desjardins La Baie—Bas-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à fermer l'emprunt temporaire pour les travaux du règlement d'emprunt 23-391 à la caisse Desjardins La Baie—Bas-Saguenay;

QU' un emprunt final du solde de 57 718 \$ sur 20 ans sera effectué par la suite.

**6.2a 2024:10:258 ACCEPTATION DE L'OFFRE D'EMPRUNT 57 718 \$
À 5,02 % 5 ANS DE LA CAISSE DESJARDINS LA BAIE-
BAS-SAGUENAY - RÈGLEMENT 23-391**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Municipalité de Petit-Saguenay accepte l'offre qui lui est faite de la **Caisse Desjardins La Baie--Bas-Saguenay** pour son emprunt de **57 718 \$** par **billet** en date du 8 octobre 2024, en vertu du règlement d'emprunt numéro 23-391, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

1 700 \$	5.02 %	8 octobre 2025
1 800 \$	5.02 %	8 octobre 2026
1 900 \$	5.02 %	8 octobre 2027
2 000 \$	5.02 %	8 octobre 2028
50 318 \$	5.02 %	8 octobre 2029

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

**6.2b 2024:10:259 ACCEPTATION CONDITIONS D'EMPRUNTS DE LA
CAISSE DESJARDINS LA BAIE-BAS-SAGUENAY
RÈGLEMENT 23-391 57 718 \$**

CONSIDÉRANT conformément au règlement d'emprunt numéro 23-391, la Municipalité de Petit-Saguenay souhaite emprunter par billet un montant total de **57 718 \$** :

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 57 718 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 23-391 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la greffière-trésorière et directrice générale;

QUE les billets soient datés du 8 octobre 2024;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2025	1 700 \$	
2026	1 800 \$	
2027	1 900 \$	
2028	2 000 \$	
2029	2 100 \$	(à payer en 2029)
2029	48 218 \$	(à renouveler)

QU'

en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 23-391 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 octobre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

6.3 2024:10:260 MANDAT RCGT AUDIT ÉTAT DES DÉBOURS ET ENCAISSEMENTS – PROGRAMME RÉNO-QUÉBEC 2023 4800 \$

CONSIDÉRANT

que la société d'habitation du Québec exige un audit de l'état des débours et des encaissements pour le programme Réno-Québec

CONSIDÉRANT

que Raymond Chabot Grant Thornton offre leurs services au coût de 4800 \$ plus frais administratifs et plus taxes pour effectuer l'audit de la programmation 2023;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE

le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour réaliser l'audit de l'état des débours et des encaissements pour la programmation 2023 du programme de Rénovation Québec, pour un montant de 4800 \$ plus taxes et frais administratifs.

6.4 2024:10:261 MANDAT RCGT MISSION D'EXAMEN AIDE FINANCIÈRE EPRNTT DE L'ATR POUR PAIEMENT FINAL

CONSIDÉRANT

que l'ATR du Régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean a accordé à la municipalité une aide financière de 75 000 \$ dans le cadre du programme EPRNTT pour le projet de construction d'une aire d'accueil pour les petits véhicules récréatifs aménagés «vanlife»;

CONSIDÉRANT

qu'un rapport de mission d'examen réalisé par une firme comptable externe est exigé pour recevoir le paiement final de l'aide financière;

CONSIDÉRANT

que Raymond Chabot Grant Thornton offre leurs services au coût de 3500 \$ plus frais administratifs et plus taxes pour effectuer ladite mission d'examen;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour réaliser rapport de mission d'examen de l'aide financière du programme EPRTNT de L'ATR, pour un montant de 3500 \$ plus taxes et frais administratifs.

6.5 2024:10:262 DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT que madame Lisa Houde, greffière-trésorière et directrice générale, a reçu en date du 3 septembre 2024 de la MRC du Fjord-du-Saguenay, le dépôt du rôle d'évaluation pour les exercices financiers de 2025-2026-2027;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Petit-Saguenay, pour les exercices financiers 2025-2026-2027, selon le sommaire du rôle d'évaluation suivant:

Valeurs imposables

Terrains	: 22 924 600 \$
Bâtiments	: 60 393 000
Total immeubles	: 83 317 600 \$

Valeurs non imposables

Terrains	: 2 033 700 \$
Bâtiments	: 10 071 300
Total immeubles	: 12 105 000 \$

6.6 2024:10:263 ADOPTION POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay a adopté une telle politique le 14 janvier 2019 (résolution no 2019:01:11) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay adopte la mise à jour de la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* en date du 7 octobre 2024;

QUE la politique soit présentée à tous les membres du conseil et à tous les employés de la municipalité de Petit-Saguenay.

**6.7 2024:10:264 AUGMENTATION SEMAINE TEMPORAIRE DE TRAVAIL
DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS À 45H/SEM.**

CONSIDÉRANT que la directrice des travaux publics, Mme Mireille Lavoie, a accumulé beaucoup d'heures durant la surveillance des travaux du chantier du chemin Saint-Étienne pendant l'été;

CONSIDÉRANT que le conseil désire lui payer plus d'heures de travail par semaine pour écouler ses heures accumulées et de vacances;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise d'augmenter le nombre d'heures payées à Mireille Lavoie, directrice des travaux publics, jusqu'à concurrence de 45h par semaine;

QUE la présente résolution est rétroactive à partir du 2 septembre 2024 et aussi longtemps qu'il lui restera des heures accumulées.

**6.8 2024:10:265 EMBAUCHE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS ET
LOISIRS – CATHERINE PARKER**

CONSIDÉRANT que la municipalité a ouvert un poste de journalier aux travaux publics et de loisirs suite à la démission de Mme Élisabeth

Simard qui a été affiché à l'interne puis à l'externe comme prescrit par la convention collective;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a reçu 2 candidatures et qu'à la suite d'entrevues, recommande l'embauche de Mme Catherine Parker;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal embauche Mme Catherine Parker comme employée journalier aux travaux publics et de loisirs, à partir du 16 septembre 2024, au salaire et conditions de la convention collective en vigueur.

6.9 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS ET PRÉVISIONNELS AU 31 AOÛT 2024

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, dépose tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 août 2024. Ainsi que l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour la fin de l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

6.10 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le maire, M. Philôme La France, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2023 tel que prescrit par l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec;

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité.

6.11 2024:10:266 ASSURANCES MUNICIPALES : AJOUT ÉQUIPEMENTS PARC DE LA CROIX À L'ASSURANCE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer les nouveaux équipements du parc de la croix, à savoir le pavillon, le bloc sanitaire, les jeux d'eau et la passerelle au-dessus de la rivière;

CONSIDÉRANT que l'avenant de FQM Assurances pour ajouter ces équipements à l'Assurance des biens divers est de 2742 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte l'avenant de FQM assurances pour assurer les équipements du parc de la Croix au coût 2742 \$ plus 9 % de taxes (total 2 988.78 \$);

6.12 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT D'EMPRUNT RÈGLEMENT NUMÉRO 24-413 FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Clara Lavoie, conseillère, qu'il sera adopté à une séance subséquente, un règlement No 24-413 ayant pour objet de fixer le nombre de membres du conseil municipal.

Monsieur le maire Philôme La France, présente le projet de règlement numéro 24-413 et des copies sont déposées pour consultation publique.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURE ET SERVICES PUBLICS

7.1 2024:10:267 AUTORISATION PAIEMENT TRAVAUX EXCAVATION FOSSÉS ET PONCEAU VIEUX CHEMIN SAINT-LOUIS – YVES HOUDE

CONSIDÉRANT que le contrat d'excavation des fossés et installation de ponceaux du secteur du vieux chemin Saint-Louis, prévus dans la programmation des travaux de voirie 2024, a été réalisé par l'entrepreneur Yves Houde pendant l'été et a envoyé une facture totalisant 25 448.00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte les travaux réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 3084 au montant de 29 258.84 \$ incluant les taxes de Yves Houde Excavation et Terrassement pour l'excavation des fossés et installation de ponceaux du secteur du vieux chemin Saint-Louis.

7.2 2024:10:268 AUTORISATION PAIEMENT ÉTENDAGE PAVAGE RECYCLÉ CHEMIN DES GAUDREULT ET CHEMIN DES CHUTES – LAUREAT GAGNÉ INC.

CONSIDÉRANT que le contrat pour étendre du pavage recyclé sur le chemin des Gaudreault et une partie du chemin des Chutes, prévus dans la programmation des travaux de voirie 2024, a été réalisé par l'entrepreneur Lauréat Gagné Inc. pendant l'été et a envoyé une facture totalisant 4 482.50 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accepte les travaux réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault

APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 19747 au montant de 5 153.76 \$ incluant les taxes de Lauréat Gagné Inc. pour étendre du pavage recyclé sur le chemin des Gaudreault et une partie du chemin des Chutes.

**7.3 2024:10:269 ACCEPTATION SOUMISSION POUR RÉFECTION DU
CHEMIN DU LAC-ALPHÉE – LAURÉAT GAGNÉ**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu confirmation d'une aide financière de 20 000 \$ de la MRC du Fjord dans le cadre de la Politique de soutien aux projets de gestion et de mise en valeur du territoire, volet accès à la villégiature, pour l'amélioration du chemin multi-usage du Lac-Alphée;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions aux entrepreneurs locaux et a reçu une seule soumission de Lauréat Gagné Inc. au montant de 21 767 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Lauréat Gagné Inc. au montant de 21 767 \$ plus taxes pour les travaux d'amélioration du chemin multi-usage du Lac-Alphée, à savoir:

- Retrait de la végétalisation incluant la machinerie, le transport et le dépôt.
- Rechargement en MG20 de classe B incluant sans y limiter la production, le chargement, le transport et la mise en place.
- Nivellement de la chaussée

QUE la dépense sera puisée à même l'aide financière de la Politique de soutien aux projets de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC du Fjord, et la participation du milieu sera puisée à même une taxe de secteur spéciale à tous les locataires de terrains de villégiature du secteur.

7.4 2024:10:270 ACHAT DE 10 BACS BLEU RECYCLAGE MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay procède à un achat regroupé de bacs roulants pour l'ensemble de ses municipalités;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay désire commander 10 bacs bleus et 10 bacs bruns pour les futurs besoins en bacs;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la municipalité de Petit-Saguenay autorise la commande 10 bacs de recyclage et 10 bacs de compostage à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

7.5 2024:10:271 AUTORISATION DE CONDAMNER DEUX BORNES D'INCENDIES

CONSIDÉRANT que la municipalité a deux bornes d'incendie qui ont été endommagées par de la machinerie et il serait très onéreux de les remplacer;

CONSIDÉRANT que la loi exige une distance maximale de 300 mètres entre deux bornes pour respecter les règles de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT qu'il y a moins de 300 mètres entre les bornes de chaque côté des deux bornes endommagées;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise la condamnation des deux bornes d'incendie suivantes :

- Sur la rue du Quai derrière le bureau de poste
- Sur la rue Dumas entre les numéros civiques 83 et 85

7.6 2024:10:272 ACHAT DE PIÈCES POUR LA RÉPARATION DE BORNES INCENDIES - STELEM 2 892.95 \$ + TAXES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réparer les bornes d'incendie hors fonction sur tout le territoire desservi;

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumission a été demandée à Stelem pour l'achat de pièces pour réparer les bornes brisées;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'achat de pièces pour bornes d'incendie chez Stelem pour un coût de 2 892.95 \$ plus les taxes.

7.7 2024:10:273 INSCRIPTION ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS OPÉRATEUR EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que l'adjoint aux travaux publics, M. Cédric Sentenne, désire suivre la formation d'opérateur en eau potable qui se donnera en 2025;

CONSIDÉRANT qu'au préalable, la municipalité doit l'inscrire au programme de qualification en eau potable du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte d'inscrire monsieur Cédric Sentenne, adjoint aux travaux publics, au programme de qualification en eau potable du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au coût 129 \$;

QUE la municipalité autorise également son inscription en 2025 à la formation d'opérateur en eau potable au coût d'environ 2600 \$.

**7.8 2024:10:274 ÉRIC CÔTÉ SABLE & GRAVIER – DEMANDE DE
PAIEMENT #3 - TRAVAUX DE CHAUSSÉE ET PONCEAUX
DU CHEMIN SAINT-ÉTIENNE**

CONSIDÉRANT qu'Éric Côté sable & gravier inc. a transmis une demande de paiement #3 pour les travaux de chaussée et de ponceaux du chemin Saint-Étienne, au montant de 1 282 702.87 \$ avant la retenue de 10 % et les taxes;

CONSIDÉRANT que la firme Tetra Tech a approuvé la demande de paiement en date du 27 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la demande #3 à Éric Côté sable & gravier inc. au montant versé de 1 327 308,86 \$ (1 282 702.87 \$ - retenue de 128 270.29 \$, plus les taxes).

QUE la dépense sera puisée à même le règlement d'emprunt 24-405.

**7.9 2024:10:275 APPROBATION AVIS DE CHANGEMENTS C07, C08 ET C09
TETRA TECH AU PAVL REDRESSEMENT CHEMIN SAINT-ÉTIENNE**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer des changements aux plans et devis du contrat de travaux de chaussée et de ponceaux du chemin Saint-Étienne;

CONSIDÉRANT que la firme Tetra Tech a rédigé les avis de changement technique numéros C07, C08 et C09 qui doivent être approuvés par la municipalité et l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte les suivants avis de changement technique C07, C08 et C09 de Tetra Techa au contrat de travaux de chaussée et de ponceaux du chemin Saint-Étienne :

Avis Technique C07 :

- Reconstruction complète du chainage 1+800 à 2+200
- Estimation des coûts supplémentaires de 608 131 \$ + taxes

Avis Technique C08 :

- Renforcer la capacité structurale de la chaussée dé cohésionnée à l'aide d'une surépaisseur de 100 mm de MG20 sur 8 tronçons totalisant 3 067 m³
- Estimation des coûts supplémentaires de 215 863 \$ + taxes

Avis Technique C10 :

- L'épaisseur du pavage sera diminué de 20mm en une couche unique de 80mm de EGS-14 (au lieu de 60mm de EGS-14 + 40mm de EGS-10 prévue du devis)
- Économie des coûts d'environ 290 000 \$ + taxes

QUE les dépenses supplémentaires seront puisées à même le règlement d'emprunt 24-405.

**7.10 2024:10:276 ACCEPTATION SOUMISSION POUR ENTRETIEN
SYSTÈME DE CHAUFFAGE CENTRE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réparer et faire l'entretien de la fournaise à l'huile du Centre des Loisirs;

CONSIDÉRANT que Martin Boucher entrepreneur en chauffage et climatisation Inc. offre ses services pour cet entretien au coût de 797.90 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Martin Boucher entrepreneur en chauffage et climatisation Inc. pour l'entretien de la fournaise du Centre des Loisirs, au montant de 917.39 \$ incluant les taxes, comprenant les éléments suivants :

- 1 moteur Biello F10
- 4h entretien de la fournaise
- 1 transport

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 2024:10:277 PROGRAMME DU REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS (RLS) - BILAN DE SANTÉ MUNICIPAL

- CONSIDÉRANT** que le programme du RLS « bilan de santé » a principalement pour but de développer des projets porteurs et d'offrir un soutien professionnel aux municipalités rurales qui disposent de peu de ressources ;
- CONSIDÉRANT** que ce programme permettrait de développer une vision commune du développement du loisir et du sport dans notre municipalité ;
- CONSIDÉRANT** l'opportunité de recevoir un accompagnement professionnel pour guider une démarche de réalisation d'un portrait de l'ensemble des enjeux de loisirs et de sports de notre municipalité ;
- CONSIDÉRANT** l'occasion d'augmenter le financement pour la réalisation d'actions ou de projets et de répondre à un ou des besoins de nos citoyens ;
- CONSIDÉRANT** la possibilité de bonifier l'offre de services de qualité et/ou les infrastructures dans notre municipalité ;
- CONSIDÉRANT** que ce programme permettrait de développer de l'expérience et des connaissances dans la réalisation de projets en loisirs, en sports et en plein air ;
- CONSIDÉRANT** que cet accompagnement par le RLS permettrait à notre population de bouger davantage, de renforcer le sentiment d'appartenance et possiblement d'attirer de nouvelles familles ;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité sera maître d'œuvre, à la suite de l'évaluation des besoins, de choisir et de prioriser les actions ou les projets qu'elle voudra développer ;
- CONSIDÉRANT** que le RLS a une expertise en loisir et qu'il pourra offrir un soutien au comité de citoyen pour la planification et le suivi tout au long du processus et qu'il représente un acteur neutre qui pourra guider le comité lorsque des enjeux ou des difficultés se présenteront ;
- CONSIDÉRANT** qu'une évaluation des résultats sera effectuée à la fin de l'accompagnement et que l'ensemble des connaissances acquises pourra être transféré à l'ensemble des municipalités rurales du Saguenay– Lac-Saint-Jean ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal accepte et engage la municipalité, si elle est sélectionnée, sur une période maximale de douze (12) mois à respecter les balises du programme « bilan de santé » soit de :
- 1- Dresser, avec le RLS, le portrait des enjeux actuels sur l'activité physique, le bénévolat, les camps de jour, les infrastructures, le loisir culturel, le plein air et le sport, via une démarche structurée sous forme de « bilan de santé » ;

- 2- Contribuer à la mise en place d'un comité de travail composé de spécialistes et de citoyens ;
- 3- Identifier, en collaboration avec le RLS, des actions ou projets à réaliser afin de répondre adéquatement aux enjeux soulevés dans le bilan de santé ;
- 4- Réaliser toutes les étapes de conceptualisation des actions ou projets sélectionnés (planification, conception, réalisation, aménagement, opérations, utilisation et bilan) ;
- 5- Déposer des demandes d'aides financières dans d'autres programmes, si les actions ou projets identifiés ont des besoins supérieurs à l'aide octroyée par le RLS.

**8.2 2024:10:278 ACCEPTATION ET SIGNATURE ADDENDA #2 AU
PROTOCOLE D'ENTENTE PRIMADA – PROJET CŒUR DU VILLAGE**

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente au programme PRIMADA est intervenu entre la ministre des Affaires municipales et la municipalité de Petit-Saguenay en date du 3 avril 2023, pour le projet de Reconstruction d'une promenade au coeur du village (dossier 2021559);

CONSIDÉRANT que les parties entendent modifier le protocole d'entente par l'addenda no 2 qui modifie l'Annexe A concernant la description des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal reconnaît avoir lu les conditions de cet addenda au protocole d'entente et en accepte les termes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte la modification à ladite entente et autorise le maire, M. Philôme La France, à signer pour et au nom de de la municipalité de Petit-Saguenay, l'addenda no 2 tel que rédigé.

QUE cet addenda au protocole d'entente entre en vigueur à la date de sa signature par le Bénéficiaire et, à moins de dispositions à l'effet contraire, prend fin à la date où les obligations de chacune des parties sont accomplies.

**8.3 2024:10:279 RENOUELEMENT LICENCE SAUVÉR-SiGTiC POUR LE
VÉHICULE ÉLECTRIQUE 1602.50 \$ + TX**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la licence annuelle du logiciel de réservation de la voiture électrique SAUVÉR-SiGTiC de YHC Environnement au coût de 1 602.50 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE:

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de renouveler la licence du logiciel SAUVÉR-SiGTic de YHC Environnement pour un an au coût de 1 842.47 \$ incluant les taxes.

**8.4 2024:10:280 APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU VOLET 3
DU PROGRAMME APPEL À PROJETS POUR LE RAYONNEMENT DE LA
CULTURE QUÉBÉCOISE POUR LE PROJET FENÊTRE SUR LE PASSÉ DE
LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay tient à exprimer son appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'Appel à projets pour le rayonnement de la culture québécoise au ministère de la Culture et des Communications pour le projet circuits patrimoniaux avec réalité augmentée;

CONSIDÉRANT que depuis 2012, la MRC du Fjord-du-Saguenay a démontré son dynamisme et un intérêt marqué pour la sauvegarde, la mise en valeur et la diffusion de son patrimoine culturel. Que ce soit à travers le schéma d'aménagement et de développement révisé, la politique culturelle Espace d'inspiration! la politique Municipalité amie des aînés, la Stratégie de l'industrie touristique de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que son Plan d'action en patrimoine, des projets ont été initiés, annuellement, par l'organisation afin de répondre aux orientations qu'elle s'est données;

CONSIDÉRANT que le projet de circuits patrimoniaux avec réalité augmentée intégrée se démarque par son envergure, dont la durée du développement, la technologie considérée, le désir de pérennisation et l'importance du territoire couvert. Comme le projet répond à de nombreuses actions des planifications stratégiques mentionnées ci-haut, la MRC du Fjord-du-Saguenay démontre qu'elle est sérieusement investie dans sa démarche;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay est convaincue de la pertinence et du potentiel de retombées positives de ce projet autant pour sa localité que pour l'ensemble du territoire. Couplé à une stratégie marketing et de découvrabilité efficace, un circuit mettant de l'avant la réalité augmentée a le potentiel de piquer la curiosité de l'utilisateur et de mettre en œuvre le déplacement du touriste à travers les différentes municipalités du territoire. Les attraits touristiques et culturels ainsi que les commerces et les entreprises locales à proximité des points d'intérêt profiteront nécessairement de l'afflux de visiteurs potentiels;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay manifeste sa volonté de collaborer étroitement à ce projet en participant au choix des points d'intérêt, à la recherche historique et à la diffusion du produit final, mais également en offrant un appui financier total de 4 500 \$ pour la durée du développement du projet;

QUE que la municipalité de Petit-Saguenay encourage vivement la poursuite des démarches et à solliciter le financement nécessaire pour mener à bien le projet et assure son entière collaboration et son appui continu.

8.5 2024:10:281 APPUI DU DÉPÔT DE DEMANDES POUR LA CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE SUR LE TERRITOIRE DE PETIT-SAGUENAY

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay souhaite protéger une superficie d'approximativement 5000 hectares dans la vallée de la Rivière du Portage par la création d'une aire protégée à statut de réserve de biodiversité;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuerait à la conservation d'écosystèmes rares et fragiles, incluant des forêts anciennes, des milieux humides, ainsi que des habitats fauniques sensibles, tout en protégeant la diversité floristique de la région;

CONSIDÉRANT que la protection de ce territoire permettrait également de préserver les paysages exceptionnels de la vallée de la Rivière du Portage à perpétuité;

CONSIDÉRANT que ce dépôt exprime l'intérêt de la Municipalité pour la création de cette aire protégée et mènerait à des étapes de concertation régionale puis interministérielle;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie le dépôt d'une demande d'appui à l'analyse du dossier auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE la municipalité dépose officiellement le projet de création de cette aire protégée dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional lancé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

8.6 2024:10:282 APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ ZIP SAGUENAY-CHARLEVOIX DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERACTIONS COMMUNAUTAIRES (PIC) DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT (PASL 2011-2026)

CONSIDÉRANT que la protection de l'environnement et la conservation des écosystèmes locaux sont des priorités pour la Municipalité de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que la pétasite du Japon et la renouée du Japon représentent des espèces végétales envahissantes qui menacent la biodiversité du territoire de Petit-Saguenay, notamment sur les berges de la rivière Petit-Saguenay qui se déverse dans le Fjord du Saguenay faisant partie de l'écosystème du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le comité ZIP Saguenay-Charlevoix désire déposer une demande de subvention au Programme Interactions communautaires (PIC) dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent (PASL 2011-2026) pour obtenir un montant de 25 000\$ afin de réaliser un projet d'étude sur l'éradication de ces espèces;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette étude est de développer un plan d'éradication de la péta-site du Japon et de la renouée du Japon à Petit-Saguenay, comprenant une caractérisation des tiges et des tests de méthodes;

CONSIDÉRANT que le projet doit être réalisé dans un délai de 12 mois suivant l'obtention de la subvention et qu'il pourrait être suivi d'un deuxième projet, en cas de renouvellement du programme après 2026, pour la mise en œuvre des mesures d'éradication;

CONSIDÉRANT que le Programme Interactions communautaires (PIC) finance 70 % du projet, la contribution du milieu doit être de 30% (nature ou espèce);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le dépôt de la demande d'aide financière de 25 000\$ du comité ZIP Saguenay-Charlevoix dans le cadre du Programme Interactions communautaires (PIC) du Plan d'action Saint-Laurent (PASL 2011-2026);

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay s'engage à contribuer à hauteur de 30 % du coût total du projet sous forme de contribution en nature, incluant les salaires du personnel (horticultrice, col bleu) et les coûts de gestion et d'administration.

**8.7 2024:10:283 APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'OTJ
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES
CULTURELLES DE LA MRC POUR LES SOIRÉES CULTURELLES**

CONSIDÉRANT que l'OTJ de Petit-Saguenay a pour mission de promouvoir et d'animer la vie culturelle et communautaire dans la municipalité de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'OTJ de Petit-Saguenay prévoit organiser une série de soirées culturelles dans la salle des loisirs de l'Aréna Roberto-Lavoie durant l'hiver 2024-2025, offrant ainsi une vitrine pour les artistes régionaux et renforçant l'accès à la culture pour les citoyens de la région;

CONSIDÉRANT que le projet de l'OTJ répond aux objectifs de la Politique culturelle de la MRC du Fjord-du-Saguenay en contribuant à la vitalité culturelle du territoire et en favorisant la diffusion culturelle à Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que l'OTJ de Petit-Saguenay dépose une demande d'aide financière de 3 000 \$ auprès du Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la demande d'aide financière de l'OTJ de Petit-Saguenay de 3 000\$ dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay s'engage à fournir l'appui nécessaire à la réalisation de ce projet culturel qui contribue à l'animation et au développement culturel de la municipalité.

8.8 2024:10:284 APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ DE SKI DE FOND AUX FONDS SIGNATURE INNOVATION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - VOLET I

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont signé une entente sur le projet « signature innovation », dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 3, qui vise à faire de la MRC « La destination d'activités hivernales d'excellence et reconnue au Québec »;

CONSIDÉRANT que le comité de ski de fond, issu du budget participatif de 2024, souhaite déposer une demande de financement aux fonds signature innovation de la MRC pour le démarrage de leur projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay apporte une contribution de 25 000\$ au projet du centre de ski de fond, via le budget participatif de 2024;

CONSIDÉRANT que le projet du centre de ski de fond répond à l'ensemble des objectifs de la MRC du Fjord-du-Saguenay, en phase avec la vision de la Municipalité, soit : Prolonger la saison d'opération du ski; Stimuler l'achalandage territorial en hiver; S'harmoniser avec le milieu naturel d'insertion; Améliorer l'accès au territoire; Augmenter et diversifier l'offre d'activités hivernales; Mettre en valeur l'offre touristique hivernale.

CONSIDÉRANT que le soutien financier pouvant être accordé dans le volet 1 (diversification, bonification ou développement d'activités et/ou de services hivernaux) est prolongé pour un deuxième appel à projet et d'un maximum de 35 000\$.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie le dépôt de la demande d'aide financière de 35 000\$ du comité de ski de fond dans le cadre du fond Signature Innovation de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE cet appui est conditionnel à la présentation d'un projet conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité pour le bâtiment de service qui sera aménagé.

8.9 2024:10:285 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES MADA LOCALES (FINALISATION TRAVAUX SOUS-SOL ÉGLISE)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Petit-Saguenay souhaite déposer une demande de subvention au Programme de soutien aux politiques MADA locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le montant demandé de 1 500 \$ sera utilisé pour finaliser l'aménagement des espaces communautaires au sous-sol de l'église et faciliter la relance de la cuisine collective de Petit-Saguenay;

CONSIDÉRANT que ces besoins ont été identifiés par les membres du comité MADA local;

CONSIDÉRANT que ces besoins correspondent à certaines actions prévues au plan d'action de la politique MADA de la municipalité, notamment "Faire la promotion du vieillissement actif et des saines habitudes de vie sur les plateformes de la municipalité" (4.2.1), et "Rénover les espaces communautaires au sous-sol de l'église pour répondre aux besoins des activités socio-récréatives qui y sont tenues" (6.1.2);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise le dépôt d'une demande de subvention de 1 500 \$ au Programme de soutien aux politiques MADA locales de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

QUE le montant de 1 500 \$ soit destiné à l'achat de denrées alimentaires pour la relance de la cuisine collective ainsi qu'à la finalisation de l'aménagement des espaces communautaires au sous-sol de l'église, conformément aux besoins identifiés par le comité MADA local et aux actions du plan d'action de la politique MADA;

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay s'engage à gérer ces fonds conformément aux objectifs du projet et en accord avec les politiques en vigueur.

**8.10 2024:10:286 ACCEPTATION SOUMISSION MODIFICATION ARMOIRES
CUISINE COLLECTIVE – BRUNO BOULIANNE 800 \$+tx**

CONSIDÉRANT que la municipalité a acquis une cuisinière électrique à four double pour le projet de la cuisine collective du sous-sol de l'église et que les armoires et l'îlot à roulette doivent être modifiés pour son installation;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Bruno Boulianne offre ses services pour effectuer les modifications au coût de 800 \$ plus taxes pour la main-d'œuvre et le matériel

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Léa Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil accepte la soumission de Bruno Boulianne pour modifier les armoires et l'îlot de la cuisine collective du sous-sol de l'église au montant total de 919.80 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense sera puisée à même l'aide financière du Fonds des infrastructures alimentaires locales (FIAL)

**8.11 2024:10:287 REMPLACEMENT DU LOT 6 261 471
(ZOÉ BERGERON) DÉPÔT AU CADASTRE**

M. Jean Bergeron, conseiller, déclare son intérêt et ne prend pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.

CONSIDÉRANT que les arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas, ont soumis un projet de remplacement du lot 6 261 471 dans les limites de la municipalité de Petit-Saguenay, circonscription foncière de Chicoutimi, pour le compte de Mme Zoé Bergeron

CONSIDÉRANT le conseil municipal juge le projet de remplacement des lots conforme aux objectifs du plan directeur d'urbanisme de la municipalité ainsi qu'aux règlements de zonage et de lotissement et approuve son dépôt;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Léa Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte la demande des arpenteurs-géomètres Chiasson & Thomas pour le remplacement du lot 6 261 471, **afin de créer les lots 6 647 713 et 6 647 714** (minute 7730) dans la circonscription foncière de Chicoutimi, et autorise son dépôt à la direction de l'enregistrement cadastral du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

9. AFFAIRES NOUVELLES

**9.1 2024:10:288 APPUI PARTICIPATION AU PROJET DE RECHERCHE
BADAS MENÉ PAR Dre VALÉRIE LANGLOIS**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Petit-Saguenay reconnaît l'importance de la préservation de sa biodiversité et souhaite contribuer activement à des initiatives scientifiques visant à évaluer la richesse de la faune et de la flore locales;

CONSIDÉRANT que le projet de recherche Biodiversité : L'ADNe comme aide au bio-suivi (BADAS), dirigé par Dre Valérie Langlois, vise à évaluer la biodiversité des invertébrés et des vertébrés présents dans les principaux lacs et rivières du territoire de Petit-Saguenay, avec une attention particulière portée aux populations de tortues (tortue peinte, tortue mouchetée, tortue serpentine et tortue des bois) sur une période de 2025 à 2027;

CONSIDÉRANT que le financement de cette étude scientifique serait soumis à Génome Québec et Génome Canada, permettant à la Municipalité de bénéficier des résultats de recherche sans frais, sous réserve de l'octroi des fonds;

CONSIDÉRANT que cette initiative viendrait compléter la proposition actuelle de création d'une aire protégée, renforçant les efforts de conservation et de protection de la biodiversité sur le territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la participation au projet de recherche BADAS et autorise le dépôt d'une demande de financement auprès de Génome Québec et Génome Canada pour permettre la réalisation de cette étude scientifique menée par Dre Valérie Langlois sur son territoire;

QUE la municipalité de Petit-Saguenay se réjouit des retombées potentielles de ce projet, notamment l'accès à des données essentielles sur la biodiversité locale, qui soutiendront les actions futures en matière de gestion environnementale et de conservation

**9.2 2024:10:289 APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE
L'ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE PETIT-SAGUENAY AUX
FONDS SIGNATURE INNOVATION DE LA MRC DU FJORD-
DU-SAGUENAY - VOLET I**

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont signé une entente sur le projet « signature innovation », dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 3, qui vise à faire de la MRC « *la destination d'activités hivernales d'excellence et reconnue au Québec* »;

CONSIDÉRANT que l'Association de la Rivière Petit-Saguenay souhaite déposer une demande de financement au volet 1 (diversification, bonification ou développement d'activités

et/ou de services hivernaux) du fond signature innovation de la MRC pour bonifier leur offre d'hébergement actuel et devenir une destination 4 saisons;

CONSIDÉRANT que le projet de l'Association de la Rivière Petit-Saguenay répond aux objectifs de la MRC du Fjord-du-Saguenay, en phase avec la vision de la Municipalité, soit : Prolonger la saison d'opération en hébergement et répondre à un besoin d'hébergement en hiver; Stimuler l'achalandage territorial en hiver; S'harmoniser avec le milieu naturel d'insertion; Améliorer l'accès au territoire; Mettre en valeur l'offre touristique hivernale.

CONSIDÉRANT que le soutien financier pouvant être accordé dans le volet 1 est d'un maximum de 35 000\$.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie le dépôt de la demande d'aide financière de 35 000\$ de l'Association de la Rivière Petit-Saguenay dans le cadre du fond Signature Innovation de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

9.3 CORRESPONDANCES

CORRESPONDANCE DE SEPTEMBRE 2024

Eurofins

Transmettant les Certificats d'analyses des eaux usées et d'eau potable du mois

Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec
Relevé de versement pour la période de juillet 2024 au montant de 350.97 \$

Comité de l'âge d'or de Petit-Saguenay

Transmettant la demande au conseil pour payer la balance de la location de la salle des Loisirs pour l'hiver 2023-2024

PrévActions

Transmettant la performance de la municipalité au sein de la mutuelle de prévention

Ministère des Affaires municipales

Transmettant le facteur comparatif pour l'exercice financier 2025 qui sera à 1.00

CPTAQ

Transmettant un avis d'infraction pour prélèvement de sable à une fin autre que l'agriculture pour le lot 6 261 467

SAAQ

Demande de vérification mécanique de la tonne et du GMC 2020 avant le 31 octobre 2024

Ministère des Transports

Avis d'un dépôt de 95 341 \$ pour la subvention PAVL volet entretien des routes locales

Ministère de l'Éducation

Invitant à participer à un important recensement des camps de jour municipaux

Ministère des Transports

Informant que Mme Caroline Tremblay remplacera M. Donald Boily comme directeur général de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean

10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 47, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2024:10:254 – 2024:10:255 – 2024:10:256a – 2024:10:256b – 2024:10:260 – 2024:10:261 – 2024:10:264 – 2024:10:265 – 2024:10:266 – 2024:10:267 – 2024:10:268 – 2024:10:269 – 2024:10:270 – 2024:10:272 – 2024:10:273 – 2024:10:274 – 2024:10:275 – 2024:10:276 - 2024:10:279 – 2024:10:286.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
greffière-trésorière et
Directrice générale